

LA DÉMARCHE EN 3 ÉTAPES



N°1 – Vérifier l'éligibilité de votre projet

Pour entrer dans notre dispositif, **votre projet doit être soumis au SBVNé (voir contact 1ère page)**. Il doit donc **être situé sur le territoire du syndicat** et justifier de son utilité d'un point de vue **limitation des ruissellements**, favorisation de **l'infiltration de l'eau** et/ou amélioration de la **qualité de l'eau**. Votre projet de plantation peut ainsi :

- Être situé en **rupture de pente**
- Être situé en **travers du lit majeur**
- Créer **un corridor entre milieux aquatiques** (cours d'eau / annexes hydrauliques)

Certains secteurs, notamment sur l'amont du bassin, sont ciblés comme prioritaires pour les plantations.

Si votre projet n'est pas éligible, le technicien pourra vous proposer des modifications à apporter à votre projet ou vous orienter vers d'autres dispositifs de financement.



N°2 – Construction du projet

Mise en relation avec Prom'haies

Constitution du dossier technique : rencontre sur site, choix des essences, schéma de plantation... Vous ne vous occupez de rien, sauf de la validation.

Signature d'une convention avec le SBVNé lors de la validation du projet.

Financement

Votre plantation de haie ou de ripisylve **prise en charge à 100 %**



N°3 – Déroulement du chantier

1. Préparation du chantier par l'agriculteur pour les haies *
(travail du sol : rotovator ou labour en fonction du projet)
* Pour les ripisylves à déterminer au cas par cas.

2. Livraison des plants
Livraison des plants / marquants / protection / paille

3. Réalisation du chantier par un prestataire du SBVNé
(plantation, protections, paillage)

4. Entretien sur les 3 premières années réalisé par le SBVNé



© SBVNE

Illustrations et Conception :

Avec la participation financière de :



DISPOSITIF D'AIDE À LA PLANTATION

Syndicat du bassin versant du Né

Suite au remembrement agricole de la seconde moitié du XXe siècle, la proportion de maillage bocager a fortement régressée sur nos territoires. Néanmoins, les haies se présentent comme des éléments du paysage essentiels pour le bon fonctionnement des cours d'eau, des sols et de la biodiversité.

Le SBVNé (Syndicat du bassin versant du Né) souhaite proposer une solution simple de plantation de haies et de ripisylves aux **agriculteurs** et **collectivités** de son territoire. Il a ainsi mis en place un partenariat avec **Prom'Haies**, déjà actif dans cette démarche, afin de **proposer un dispositif « clé en main »**, financé à **100%**, pour faciliter les plantations sur son territoire.



© SBVNE

LE SBVNé

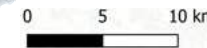
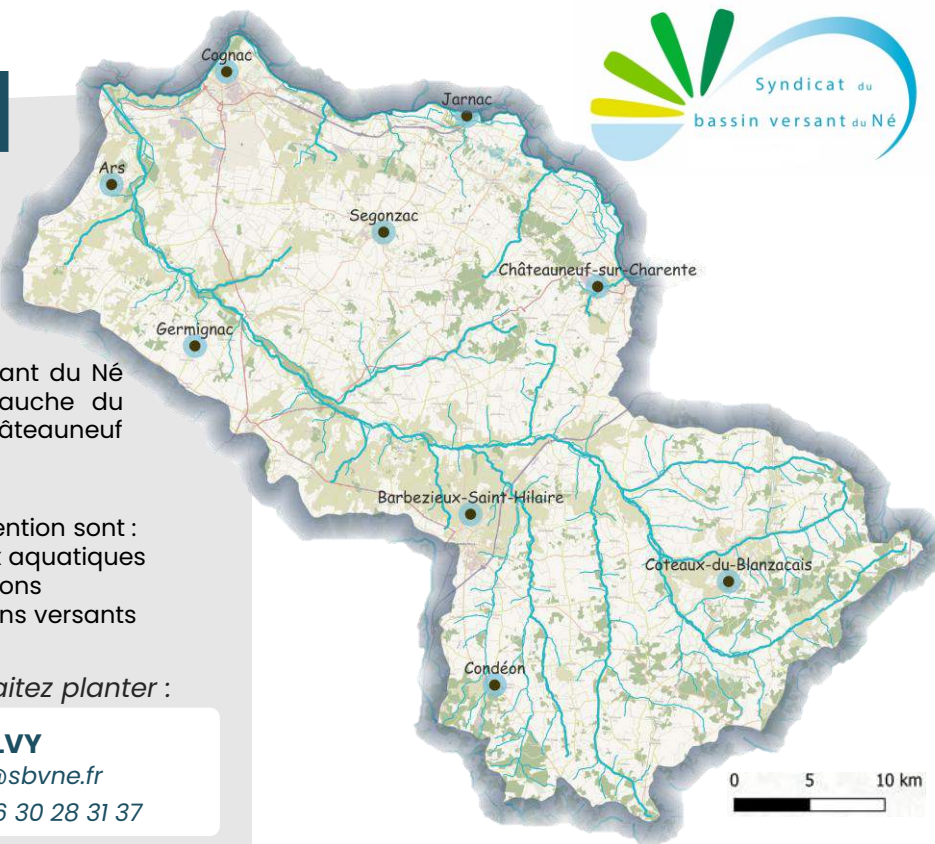
Le Syndicat du bassin versant du Né porte la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

(GEMAPI) sur le bassin versant du Né et les affluents en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf sur Charente et Merpins.

Ses principaux axes d'intervention sont :
- La restauration des milieux aquatiques
- La prévention des inondations
- L'aménagement des bassins versants

Nous contacter si souhaitez planter :

Méline CALVY
gestion.integree@sbvne.fr
05 45 78 74 45 ou 06 30 28 31 37



PROM'HAIES

Association regroupant des usagers et des gestionnaires qui œuvre pour le retour de la haie dans les territoires ruraux sur toute la Nouvelle-Aquitaine.



PROM'HAIES
en Nouvelle-Aquitaine

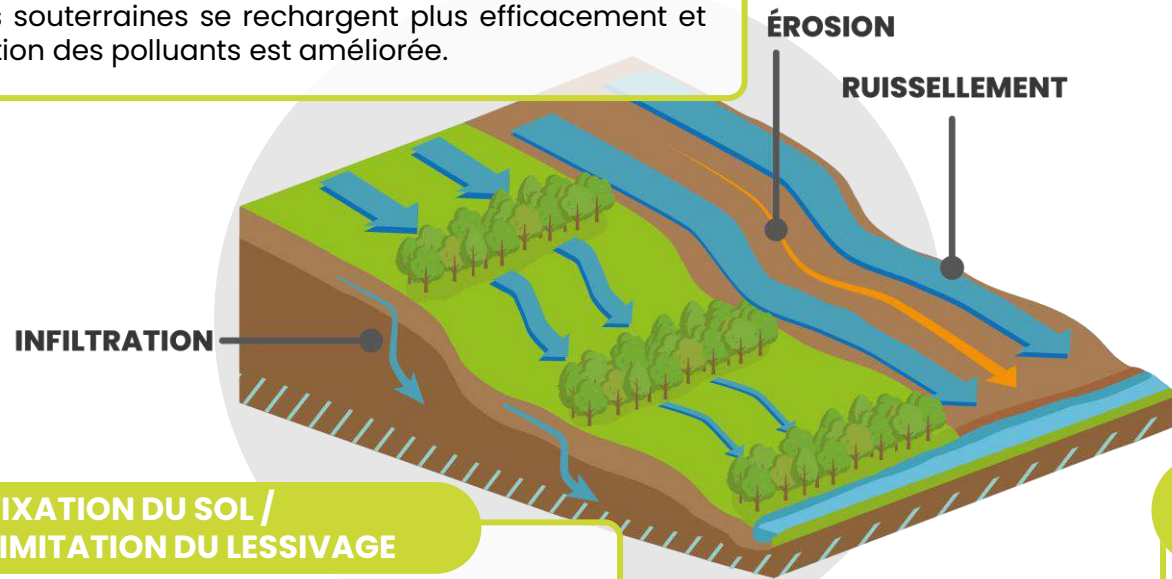


LES MULTIPLES INTÉRÊTS DE LA HAIE



INFILTRATION DE L'EAU

La **haie favorise l'infiltration de l'eau dans le sol**. Par ce processus, la réserve utile des sols est augmentée, les nappes souterraines se rechargent plus efficacement et la filtration des polluants est améliorée.



FIXATION DU SOL / LIMITATION DU LESSIVAGE

La haie est **un rempart naturel**. Associée à un couvert régulier du sol, **elle freine l'érosion et le lessivage des sols**.

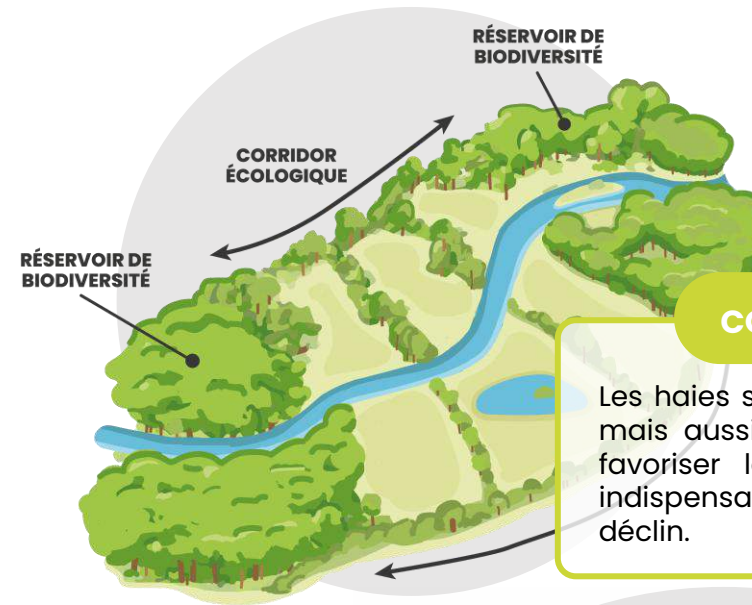


AUXILIAIRES DE CULTURE

L'agriculture a besoin de la régulation naturelle pour éviter d'être débordée par les ravageurs. Les haies sont **un habitat incontournable des auxiliaires de culture**.



© Charente Eaux



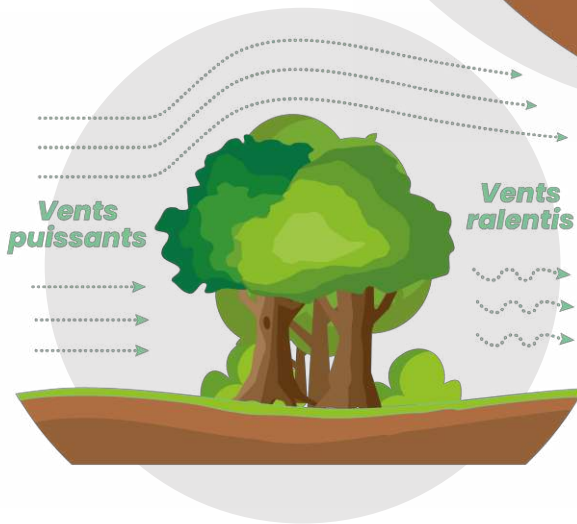
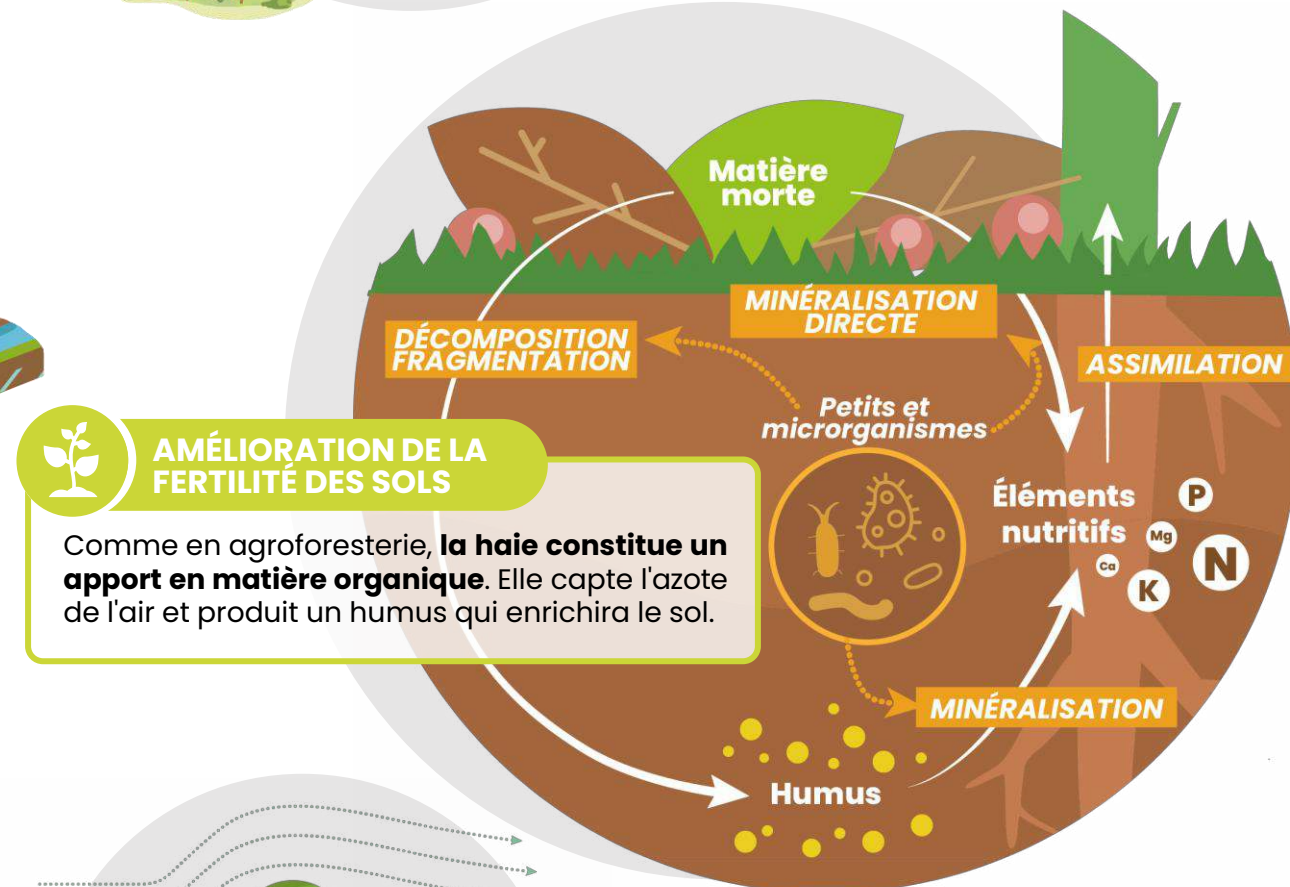
CORRIDORS / BIODIVERSITÉ

Les haies sont **un refuge pour la biodiversité**, mais aussi de véritables autoroutes pouvant favoriser les migrations. Leur présence est indispensable pour sauver une biodiversité en déclin.



AMÉLIORATION DE LA FERTILITÉ DES SOLS

Comme en agroforesterie, **la haie constitue un apport en matière organique**. Elle capte l'azote de l'air et produit un humus qui enrichira le sol.



ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES

Les haies **réduisent localement la vitesse du vent**, diminuent l'évaporation autour d'elles et protègent du gel et des « coups de chaud » en régulant la température